

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt trois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Anne LAURENT, Sébastien PLISSON,

Ont donné procuration : /

Excusés : Mme Audrey MARRON
M. Mickaël MORIN

Secrétaire de séance : M. Florence FAIS

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Vendredi 19 Mars 2021	Vendredi 19 Mars 2021	Mardi 30 Mars 2021

7– Affectation des résultats du budget général – Exercice 2020

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats présentée ci-dessous :

BUDGET COMMUNE	Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 à l'investissement 2021 (sans les R.A.R.) au c.1068 RI	1 211 404,55 €
	Affectation du déficit d'investissement N-1 au c.001 DI	1 211 404,55 €
	Maintien dans la section de fonctionnement 2021 au c.002 RF	4 215 495,05 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2020.

Décision : Adopté à l'unanimité

